

# B10

## Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe

### Objectif visé

B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

### Priorité



### Finalité de l'action

- Mieux connaître et améliorer le statut de la loutre sur le site
- Améliorer les corridors écologiques
- Favoriser la diversité des milieux naturels

### Actions liées

**B11, C2, D2, D3, E1, E2**

### Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Loutre d'Europe

### Secteur concerné

Ensemble des zones humides et corridors écologiques et en particulier : Vallée de la Saudraye et de Précar, vallée de St Matthieu, Queues d'étangs de Lannédec, rivière Laïta et ses affluents

### Maîtres d'ouvrage potentiels

Propriétaires et gestionnaires dont SMEIL, CEL, Communes, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, FDC56 et 29, CG56 et 29, ATD 56 et 29,

### Autres partenaires potentiels

Agence de l'eau, entreprises privées, associations de protection de l'environnement

### Financements potentiels

Agence de l'eau, MEEDDAT (FGMN)

### Coût total estimé

Selon devis. Minimum de 14 000 €

### Enjeux et problématiques

La loutre est un mammifère ubiquiste qui fréquente un très grand nombre de milieux naturels humides. Ses principales exigences sont :

- une ressource alimentaire (piscicole principalement) suffisante ;
- une disponibilité en gîtes potentiels suffisante ;
- une qualité de l'eau ne mettant pas en danger sa survie et celle de ses proies ;
- de la tranquillité dans certains secteurs et, en particulier, en période de reproduction, de mise bas et d'éducation des jeunes (elle apprécie alors particulièrement les milieux peu accessibles) ;
- la sécurité des individus lors de leurs déplacements parfois sur de longue distance. Le territoire d'un individu couvre plusieurs 5 à 40 km de cours d'eau et des études montrent une importante mortalité par collision avec des véhicules en Bretagne.

Le principal facteur de perturbation de l'espèce mis en évidence par une étude réalisée par le Groupe Mammalogique Breton est la **difficulté de franchissement des infrastructures routières qui engendre des risque de collision mortels.**

La problématique de corridor fluvial ne concerne pas que cette espèce, mais également toutes les espèces inféodées aux zones humides et aux milieux aquatiques. Les collisions avec des véhicules lors de la traversée des routes correspondent à la première cause de mortalité de la loutre. Les

échanges d'individus entre populations de différents bassins versants sont également en cause. Si le risque de collision au niveau d'un pont est très élevé, il peut résulter en une isolation de la population.

- Forts taux de pesticides dans l'eau : Des études scientifiques montrent qu'une forte concentration de pesticides dans l'eau peut entraîner une accumulation dans les tissus adipeux de la loutre. Les effets potentiels de cette accumulation concernent les fonctions vitales : perte de poids, lésions internes, troubles de la reproduction, troubles neurologiques, affaiblissement du système immunitaire, tumeurs ;

- Dérangement : En particulier en période de reproduction. Il est donc important de conserver des secteurs peu accessibles et de préserver les catiches avérées et potentielles (Gîtes de la loutre dans des cavités naturelles). En effet, la loutre peut tolérer la présence humaine et un dérangement assez important, à la condition qu'elle dispose de gîtes en quantité suffisante. De même, le long de la Laïta, les secteurs recouverts de mégaphorbiaies et/ou de saulaies (habitat très attractif pour cette espèce) doivent être préservés autant que possible de la fréquentation.

- L'espèce est protégée sur le territoire national et toute destruction de son milieu de vie (gîte et nourrissage) est passible de sanctions pénales (Art. L 211-1, L 211-2 et L 215-1 du Code Rural).

## **Mesures liées à l'action**

### **1. Mesures existantes, à pérenniser et développer**

#### **➤ 1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site**

- Actualisation du statut et de la répartition des populations de loutres d'Europe sur le périmètre du site : étude en suivant le protocole standard IUCN en 2008 puis réactualisation en 2013.

- Cartographie des habitats prioritaires exploités par la loutre d'Europe : cartographie sur le périmètre d'étude Natura 2000, à partir de la cartographie des grands types de milieux naturels.

- Analyse du risque de collision au niveau des ouvrages routiers : identification et localisation des éventuels points noirs afin de proposer des mesures pour y remédier.

- Diffusion de l'étude auprès des aménageurs (ATD notamment),

#### **➤ 1.1 Havre de paix**

Il existe un site labellisé havre de paix en rive droite de la Laïta. Cette actions est à développer.

### **2. Mesures proposées**

#### **➤ 2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer**

Compte tenu du fait que le premier facteur de mortalité de la loutre est la collision par les véhicules et que le secteur est relativement urbanisé, il semble important de mettre en place une réflexion sur les corridors écologiques. En particulier, il serait intéressant d'étudier les corridors existants et à améliorer entre l'étang de Lannéec, le Petit et le Grand Loc'h et l'étang de Beg Nenez qui est en lien direct avec la rivière Laïta où l'espèce est très présente et se reproduit.

#### **➤ 2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité A32327 P**

Préservation des gîtes effectifs et potentiels (boisement de berges dont les racines abritent des cavités, souches creuses, chaos et amas à proximité de l'eau) et le maintien d'un écran arbustif environnant (aubépine, houx, prunellier, ronces, ...)

- conservation maximale des communautés végétales et de leur diversité en fonds de vallées ;

- conservation des bras morts, mares et dépressions humides (diversification des potentialités alimentaires) ;

- reconstitution des systèmes filtrants : talus/haies, boisement de bas fonds ;

- utilisation de cages-pièges (prenant les animaux vivants) lors des opérations de régulation des mammifères semi-aquatiques juridiquement classés nuisibles (Rat musqué, Ragondin, ...). Cette action est déjà mise en œuvre sur le site ;

<b>Mesures liées à l'action</b>
<p>➤ <b><u>2.3 Aménagement des ouvrages hydrauliques au niveau des routes sur le domaine vital de la loutre</u></b></p> <p>- limitation des risques de mortalité routière au niveau du franchissement critique de certains ponts par l'aménagement des ouvrages</p>

<b>Calendrier prévisionnel</b>						
Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site						X
1.2 Havre de paix		X	X			
2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer	X	X	X	X	X	X
2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité	X	X	X	X	X	X
2.3 Aménager des ouvrages			X	X	X	X

<b>Coûts estimatifs</b>	
Mesure	Estimation
1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site	Selon devis, prévoir 6 000 €
1.2 Havre de paix	/
2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer	Selon devis, prévoir 4 000 €
2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité	/
2.3 Aménager des ouvrages	Selon devis et mesures

<b>Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif</b>	
Mesure	Indicateurs
1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site	Rendu de l'étude
1.2 Havre de paix	Nombre de conventions signées
2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voire à renforcer	Rendu de l'étude
2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité	Prise en compte dans différents programmes
2.3 Aménager des ouvrages	Rapport d'activités, factures
<b>Objectif</b>	<b>Suivi des populations de loutre</b>